

L'enseignement supérieur

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

Vous envisagez de faire des études supérieures ? Voici quelques informations utiles sur l'organisation de l'enseignement supérieur ainsi que des liens pour en savoir plus.

Fondé sur des exposés théoriques, des travaux pratiques, des travaux personnels et des stages, cet enseignement tant théorique que pratique promeut largement le travail en autonomie.

Il est dispensé en plein exercice dans les Universités, les Hautes écoles et les Écoles supérieures des arts ou, à horaire décalé, dans des établissements de Promotion sociale.

Il peut être de type court ou de type long et concerne une multitude de thématiques dans les domaines des sciences exactes, des sciences humaines, des arts, de la technique ou autres.

Qu'en est-il concrètement ?

En plein exercice

Le type court, donné en Hautes écoles et en Écoles supérieures des arts, consiste en un cycle d'études de minimum 3 ans sanctionné par le grade de bachelier professionnalisant.

Comme son nom l'indique, ce bachelier a une finalité professionnelle précise. Il peut, dans certains domaines comme le paramédical, être suivi d'études de spécialisation conduisant au grade de bachelier de spécialisation.

Le type long, donné à l'Université, en Haute écoles ou en Écoles supérieures des arts, consiste en deux ou trois cycles d'études :

- Le 1er cycle est une formation générale de minimum trois ans sanctionnée par le grade de bachelier de transition
- Le 2ème cycle est une formation approfondie généralement de deux années sanctionnée par le grade de master, et parfois suivie d'une formation de spécialisation sanctionnée par le grade de master de spécialisation
- Le 3ème cycle éventuel est d'une durée variable. Donné seulement à l'Université, il

combine formation et recherche scientifique et conduit au grade de docteur après la soutenance d'une thèse

À noter :

Certains masters se donnent en un an, mais ne donnent pas accès aux masters de spécialisation ou au 3ème cycle.

Vous avez une expérience, des études ou une formation à faire valoir ? Avec la VAE (Valorisation des acquis de l'expérience) il est possible dans certains cas d'obtenir des dispenses de cours, voire même d'accéder directement au 2ème cycle. Une demande est à introduire auprès de l'établissement choisi pour un cursus précis.

En promotion sociale

Dans le type court, des bacheliers professionnalisants correspondants à ceux de l'enseignement supérieur de plein exercice sont délivrés tout comme des bacheliers professionnalisants spécifiques mais de niveau équivalent à ceux de l'enseignement supérieur de plein exercice.

Existents aussi des brevets d'enseignement supérieur (BES) à caractère professionnalisant. Ils durent minimum deux ans et sont spécifiques à l'enseignement supérieur de promotion sociale.

Dans le type long, des masters correspondants à ceux de l'Enseignement supérieur de plein exercice sont délivrés.

À noter : vous avez une expérience, des études ou une formation à faire valoir ? Avec la reconnaissance des capacités acquises, l'enseignement de Promotion sociale permet dans certains cas d'obtenir des dispenses de cours, voire même d'accéder directement au 2ème cycle. Une demande est à introduire auprès de l'établissement choisi pour un cursus précis.

En savoir plus sur [l'Enseignement de promotion sociale](http://www.dorifor.be/article/l-enseignement-de-promotion-sociale-590.html) (<http://www.dorifor.be/article/l-enseignement-de-promotion-sociale-590.html>) .

À la Cité des métiers, assistez à une séance d'information pour en savoir plus sur la reprise d'études dans l'enseignement de Promotion sociale.

Et encore?

L'enseignement supérieur délivre des titres pédagogiques pour enseigner dans le secondaire ou le supérieur :

- le Certificat d'Aptitudes Pédagogiques (CAP)
- l'Agrégation de l'Enseignement Secondaire Supérieur (AESS)
- le Certificat d'Aptitude Pédagogique Approprié à l'Enseignement Supérieur (CAPAES)

Il délivre aussi des certificats à l'issue des formations continues.

En savoir plus sur les études supérieures

[Le Pôle académique de Bruxelles](https://www.polecabruxelles.be/) (<https://www.polecabruxelles.be/>) regroupe l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur francophones situées en Région de Bruxelles-Capitale.

Des conseillers du Pôle sont détachés à [Clé des métiers](https://www.citedesmetiers.brussels/) (<https://www.citedesmetiers.brussels/>) pour informer et orienter sur les études supérieures. Dans ce cadre, vous pouvez rencontrer un conseiller ou assister à une [séance d'information](#) (

<http://www.dorifor.be/formation/27-juin-6-juillet-13-juillet-20-juillet-et-27-juillet-en-route-vers-les-etudes-superieures-7900.html>) .

Par ailleurs, le site web du Pôle académique de Bruxelles renseigne [différents services d'information et d'orientation](https://www.polecabruxelles.be/aide-a-lorientation/services-dinformation-et-dorientation/)(<https://www.polecabruxelles.be/aide-a-lorientation/services-dinformation-et-dorientation/>)

Lisez aussi [Comment entrer dans l'enseignement supérieur ?](https://www.dorifor.be/article/comment-entrer-dans-l-enseignement-superieur-599.html) (<https://www.dorifor.be/article/comment-entrer-dans-l-enseignement-superieur-599.html>)

Se préparer aux études supérieures

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

*Vous souhaitez entreprendre des études supérieures mais vous ne vous sentez pas encore prêt ?
Voici un petit aperçu des formules possibles pour vous préparer au mieux?*

Se préparer dans l'enseignement secondaire

Des écoles d'enseignement secondaire de plein exercice et de promotion sociale proposent des 7e années préparatoires à l'enseignement supérieur.

- Dans l'enseignement plein exercice : dans trois branches : mathématiques, sciences (mathématiques, physique, chimie ou biologie), arts du spectacle et techniques de diffusion .
- Dans l'enseignement de promotion sociale : dans quatre branches : mathématiques, sciences (mathématiques, physique, chimie ou biologie), préparation aux bacheliers économiques ou techniques, préparation en médecine.

Se préparer dans un établissement d'enseignement supérieur

De nombreux établissements d'enseignement supérieur vous proposent des cours préparatoires juste avant le démarrage de l'année académique. La plupart de ces cours se déroulent en août et septembre, et durent de quelques jours à plusieurs semaines. Certaines Ecoles supérieures des arts peuvent aussi organiser une classe préparatoire qui se déroule, par exemple, le mercredi après-midi durant l'année scolaire.

Au programme :

- Adapter votre méthode de travail en l'appropriant aux études supérieures

- Découvrir ou vous familiariser avec la matière, vous mettre à niveau
- Confirmer votre choix d'études
- Vous exposer à la vie quotidienne d'un campus

Les formules de cours peuvent être très variées et se concentrent sur des matières spécifiques : les mathématiques et les sciences si vous souhaitez étudier l'ingénierie, la médecine ou la biologie ; les langues anciennes ou modernes si les sciences humaines vous passionnent ou encore la familiarisation avec les matières et approches créatives si c'est l'art qui vous attire? Le choix est à vous !

Attention cependant, seules certaines institutions organisent une préparation aux études . Si vous souhaitez vous préparer, il est important de vous renseigner auprès de l'établissement qui vous intéresse et de vérifier ce qu'elle met à la disposition de ses futurs étudiants.

Vous n'êtes pas francophone ?

Comprendre des cours de niveau supérieur suppose une excellente maîtrise de la langue d'enseignement. C'est pourquoi certaines institutions d'enseignement supérieur proposent une variante des cours préparatoires en adaptant ceux d'expression orale et écrite aux besoins des étudiants non francophones.

Des formations variées dans différents organismes existent également durant l'année afin de parfaire votre maîtrise d'une langue.

Vous comptez déjà plusieurs années de vie active ?

Si vous n'avez pas eu l'occasion de terminer vos études, ou si celles-ci ne sont pas reconnues en Belgique, le module de préparation à la reprise d'études du CFS - Collectif formation société a été spécialement conçu pour vous. Avec d'autres adultes, il vous prépare à retrouver rythme et organisation, à appréhender un travail de recherche, à analyser et traiter l'information.

Et au-delà de la matière ?

Les études supérieures, ce n'est pas que les cours. D'autres facteurs sont à prendre en compte : les frais d'inscription, un éventuel logement à côté du campus, le fonctionnement de l'établissement?

Chaque institution propose sur son site web toutes les informations nécessaires au bon démarrage de votre cursus. Nous vous invitons à vous y plonger dès que possible

[Afficher la liste de ces formations.](#) (

<http://www.dorifor.be/sous-domaine/propedeutique-88.html>)

Comment entrer dans l'enseignement supérieur ?

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

Vous pensez entreprendre des études supérieures en Belgique francophone ? Voici comment y accéder selon votre situation

Vous avez un Certificat de l'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS) délivré par une école belge (après 1994) ?

Vous avez accès à toutes les filières d'études. Cependant certains établissements imposent une épreuve spécifique pour entrer en polytechnique/ingénieur civil, médecine/dentisterie, ainsi que dans toutes les Écoles Supérieures des Arts.

Si vous avez obtenu votre certificat avant 1994, vous avez la possibilité de passer le [Diplôme d'Aptitude à accéder à l'Enseignement Supérieur \(DAES\)](#)(
<http://www.enseignement.be/index.php?page=27252&navi=37420>) .

Vous avez obtenu l'accès à l'enseignement supérieur par équivalence d'un diplôme de niveau CESS acquis dans un autre pays ?

Dans ce cas, le choix d'études est parfois limité, soit dans le type d'enseignement (court ou long) soit dans les domaines, soit les deux.

Par exemple : vous ne pouvez accéder qu'à l'enseignement supérieur de type court, ou bien dans le type long mais uniquement en sciences humaines.

Pour vous ouvrir les portes de toutes les filières en type court et long, vous avez également la possibilité de passer le [DAES](#) (<http://www.enseignement.be/index.php?page=27252&navi=37420>) . Attention, les épreuves complémentaires pour les filières d'ingénieur civil, de médecine et de dentisterie ainsi que pour les Écoles Supérieures des Arts restent à effectuer.

De plus, si vous avez obtenu un diplôme non-francophone et que vous envisagez une filière pédagogique dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, vous devrez réussir un [examen de maîtrise de la langue française](#) (<https://www.mesetudes.be/enseignement-superieur/organisation-pratique/conditions-acces/examen-de-maitrise-de-la-langue-francaise/>) soit en début soit durant votre première année d'études.

Notez que si vous avez déjà obtenu un diplôme d'études supérieures à l'étranger, vous pouvez envisager de poursuivre des études supérieures en Belgique dans le cycle suivant. Adressez-vous directement à la Haute École, l'Université ou l'École Supérieure des Arts de votre choix pour vérifier si vous avez besoin d'une équivalence de diplôme.

Vous souhaitez accéder aux études supérieures sans avoir le CESS ?

Un examen d'admission aux études supérieures de 1er cycle est organisé dans toutes les Universités et permettent l'accès à toutes les filières de l'enseignement supérieur de plein exercice en Université, Haute École et École Supérieures des Arts (toujours moyennant la réussite d'épreuves spécifiques complémentaires dans les filières citées ci-dessus).

La Promotion Sociale organise également des tests d'admission directe pour certains cursus de l'enseignement supérieur.

Certaines filières en Haute Écoles organisent également une épreuve d'accès direct pour des filières spécifiques.

Plus de détails concernant ces examens sur le [site officiel des études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles](https://www.mesetudes.be/enseignement-superieur/organisation-pratique/conditions-acces/absence-de-ces-s-ou-titre-dacces/)

<https://www.mesetudes.be/enseignement-superieur/organisation-pratique/conditions-acces/absence-de-ces-s-ou-titre-dacces/>) .

Vous souhaitez obtenir le CESS ? En savoir plus [Obtenir le CESS : différentes possibilités](https://www.dorifor.be/article/obtenir-le-cess-differentes-possibilites-723.html) (<https://www.dorifor.be/article/obtenir-le-cess-differentes-possibilites-723.html>)